

Clamart, le 28 septembre 2016

Objet : Enquête : Supplément Loyer Solidarité 2017 (S.L.S.)

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L441-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, les organismes d'H.L.M. doivent remettre à Monsieur le Préfet, des éléments statistiques relatifs à la connaissance de l'occupation des Logements. **Ces éléments figurent sur le formulaire d'enquête sociale destiné au calcul du S.L.S. annuel.**

L'exploitation de ces données prendra effet à compter du **1^{er} Janvier 2017**. Dans votre intérêt, toute modification de votre situation financière ou familiale en cours d'année devra nous être signalée.

Compte tenu des délais réglementaires (1 mois), nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire que vous trouverez en annexe avec le maximum de précision accompagné des documents demandés et de nous le retourner daté et signé :

Impérativement avant le 31 octobre 2016

➤ à CLAMART HABITAT, 5 rue Paul Vaillant Couturier 92140 CLAMART

Vous devrez fournir **obligatoirement** :

- ⇒ **Photocopie des 4 pages de votre avis d'impôt 2016 concernant les revenus 2015** (ou de non imposition)
- ⇒ **Photocopie des 4 pages des avis d'impôt 2016 concernant les revenus 2015** (ou de non imposition) de **toutes les personnes occupant votre logement** (ascendant, descendant, autres) et qui ne figurent pas sur votre avis d'impôt.
- ⇒ **Photocopie de la carte d'invalidité des personnes (autre que les titulaires du bail) vivant au foyer.**

L'absence de réponse au questionnaire ou une réponse incomplète dans les délais et après mise en demeure infructueuse entraînera la mise en place obligatoire d'un Supplément de Loyer Solidarité maximum (art L 441-9 du C.C.H.), ainsi que le paiement d'une indemnité pour frais de dossier d'un montant de 25 euros non remboursable (art R 441-26 du C.C.H.).

Nous vous invitons à consulter notre site internet <http://www.clamart-habitat.net/> pour tout renseignement complémentaire.

Comptant sur votre compréhension et votre participation, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Christophe ROY
Directeur Général



Art. L 441-9 - "L'organisme d'habitations à loyer modéré demande annuellement à chaque locataire communication des avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu et des renseignements concernant l'ensemble des personnes vivant au foyer permettant de calculer l'importance du dépassement éventuel du plafond de ressources et de déterminer si le locataire est redevable du supplément de loyer. Le locataire est tenu de répondre à cette demande dans un délai d'un mois. L'organisme d'habitations à loyer modéré n'est pas tenu de présenter cette demande aux locataires bénéficiant de l'aide personnalisée au logement mentionnée à l'article L351-1."

"A défaut et après mise en demeure restée infructueuse pendant quinze jours, l'organisme d'habitations à loyer modéré liquide provisoirement le supplément de loyer. Pour cette liquidation, il est fait application d'un coefficient de dépassement du plafond de ressources égal à la valeur maximale prévue par le décret mentionné à l'article L.441-8. L'organisme d'habitations à loyer modéré perçoit en outre une indemnité pour frais de dossier dont le montant maximum est fixé par décret en Conseil d'Etat."

"Lorsque le locataire a communiqué les renseignements et avis mentionnés au premier alinéa, le supplément de loyer afférent à la période de retard est liquidé définitivement. Le trop-perçu de supplément de loyer est reversé au locataire dans les deux mois."

"La mise en demeure comporte la reproduction du présent article."

CLAMART HABITAT

O.P.H. de la ville de CLAMART

5, rue Paul Vaillant Couturier - 92140 CLAMART

☎ : 01 . 46 . 45 . 35 . 40 – fax : 01 . 46 . 45 . 05 . 54

ENQUETE SUPPLEMENT LOYER SOLIDARITE 2017

N° Locataire :

Réf. logt :

LOCATAIRE	CONJOINT - CONCUBIN
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
Nom de jeune fille :	Nom de jeune fille :
Né(e) le :	Né(e) le :

Situation familiale au 1^{er} janvier 2017 (cocher la case et indiquer la date correspondant à votre situation) :

célibataire vie maritale marié(e) PACS séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)

Date (jour/mois/année) : N° de Téléphone (facultatif) :

ENFANT (S) MINEUR (S)

Nom - Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté
.....
.....
.....
.....

VEUILLEZ AJOUTER LE (S) ENFANT (S) MAJEUR (S) ET AUTRE (S) OCCUPANT (S) DU LOGEMENT

Nom - Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	A charge au sens fiscal
.....	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
.....	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
.....	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
.....	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Une ou plusieurs de ces personnes sont-elles titulaires d'une carte d'invalidité ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

SITUATION PROFESSIONNELLE

	Préciser la profession ou à défaut retraité, étudiant, chômeur, RSA, sans profession, ...	NOM et ADRESSE DE L'EMPLOYEUR
Locataire :
Conjoint - concubin :

La communication des informations ci-dessus est obligatoire.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date (obligatoire) :

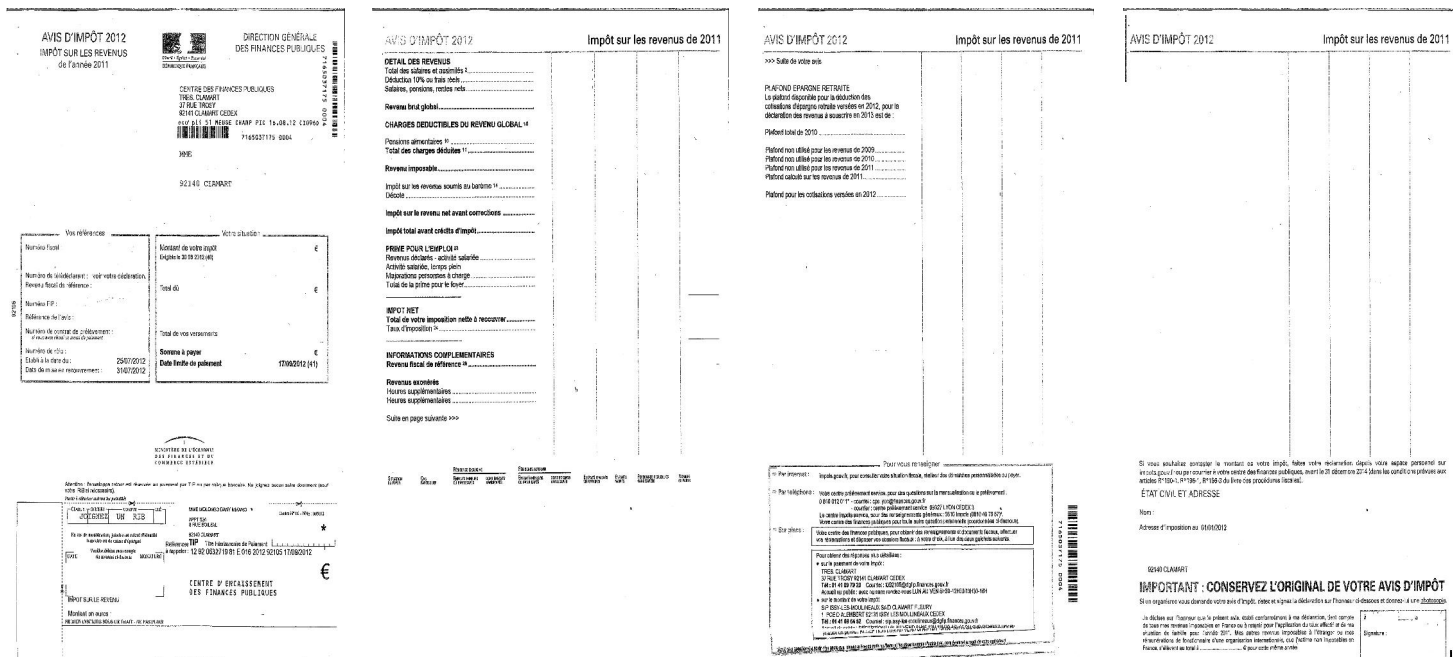
Signature (obligatoire) :

Les renseignements contenus dans le présent questionnaire faisant l'objet d'un traitement informatisé, vous disposez, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès et de rectification que vous pourrez exercer à notre siège. Ces informations nominatives sont exclusivement à l'usage de notre organisme et ne peuvent être communiquées à des tiers sauf à des organismes publics pour répondre à des obligations légales.

PIECES A RETOURNER OBLIGATOIREMENT AVEC LA PRESENTE DECLARATION

- ⇒ Photocopie des 4 pages de votre avis d'impôt 2016 (ou de non imposition),
- ⇒ Photocopie des 4 pages des avis d'impôt 2016 (ou de non imposition) de toutes les personnes occupant votre logement (ascendant, descendant, autres) et qui ne figurent pas sur votre avis d'imposition.
- ⇒ Photocopie de la carte d'invalidité des personnes (autre que les titulaires du bail) vivant au foyer.

ATTENTION ! Vérifiez bien que votre avis d'imposition précise à la fois votre identité et le revenu fiscal de référence.



PIECES A RETOURNER EN CAS DE CHANGEMENT DE VOTRE COMPOSITION FAMILIALE OU DE BAISSÉ DES REVENUS DE VOTRE FOYER DEPUIS 2016

- ✓ **Mariage, naissance :** ➤ copie du livret de famille.
- ✓ **Décès :** ➤ bulletin de décès.
- ✓ **Divorce :** ➤ copie du jugement de divorce et copie du livret de famille.
- ✓ **Séparation :** ➤ copie de l'ordonnance de non-conciliation datant de moins de 6 mois, ou attestation de votre avocat, ou déclaration d'abandon du domicile conjugal.
- ✓ **Baisse des revenus :** ➤ pour chaque personne occupant le logement, copie des justificatifs des revenus des 12 derniers mois (bulletins de salaire, attestation ASSEDIC, etc...), si votre revenu a baissé d'au moins 10% par rapport à l'année 2015.

CAS PARTICULIERS

- ✓ **Vous vous êtes mariés en 2015 :** ➤ Envoyez nous une copie des trois avis d'impôt 2016 (ou de non imposition) de Monsieur, de Madame et du couple.
- ✓ **Vous n'avez pas déclaré vos revenus en 2016 :** ➤ Effectuez une déclaration et envoyez nous une copie complète, revêtue du cachet du Centre des Impôts.
- ✓ **Vous avez déclaré vos revenus à l'étranger en 2016 :** ➤ Envoyez nous une attestation de votre employeur précisant les revenus annuels perçus en 2015.
- ✓ **Vous figurez en 2016 sur la déclaration de revenus de vos parents :** ➤ Envoyez nous une copie complète de la déclaration et de l'avis d'impôt (ou de non imposition) 2016 de vos parents.